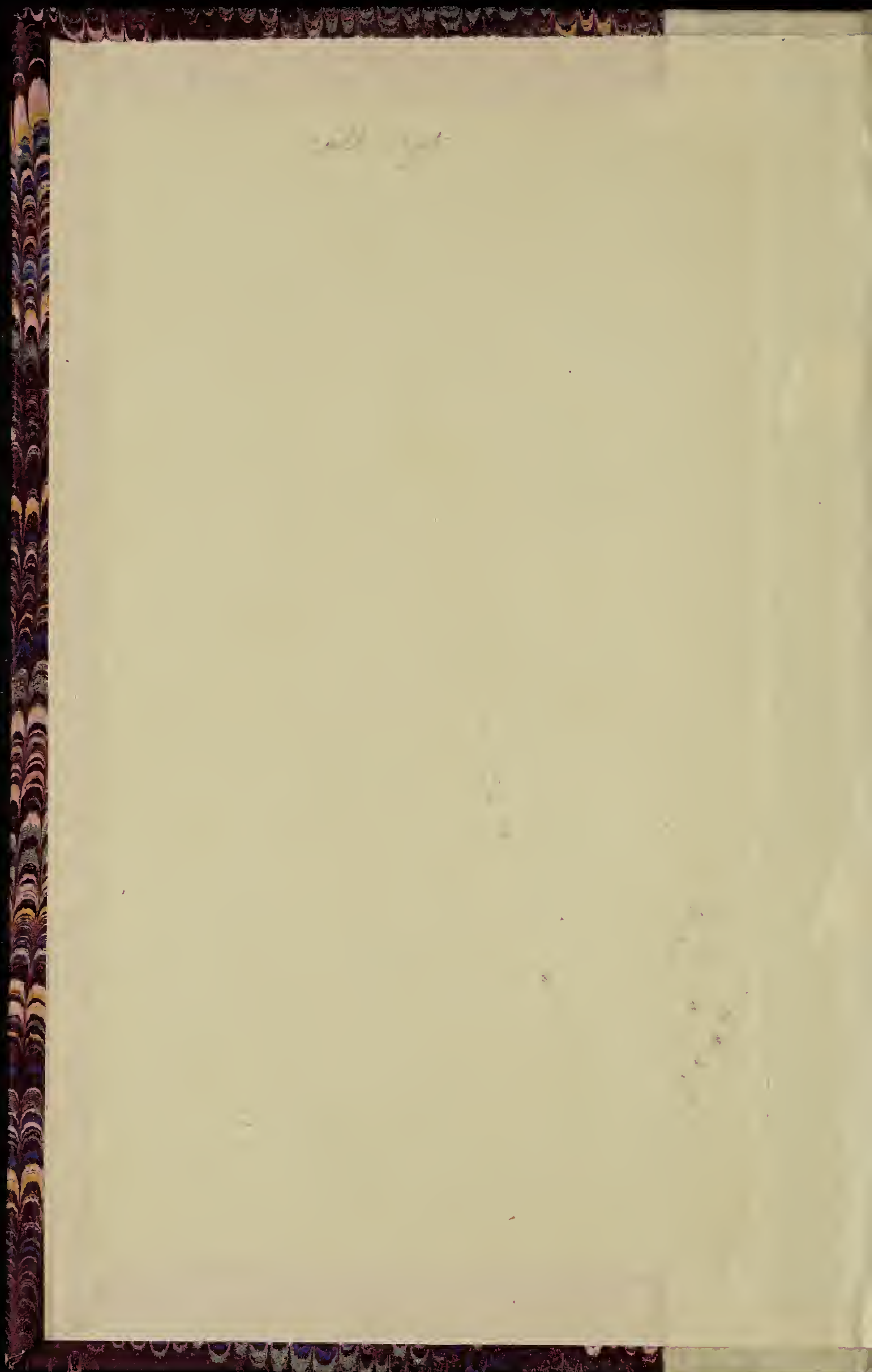
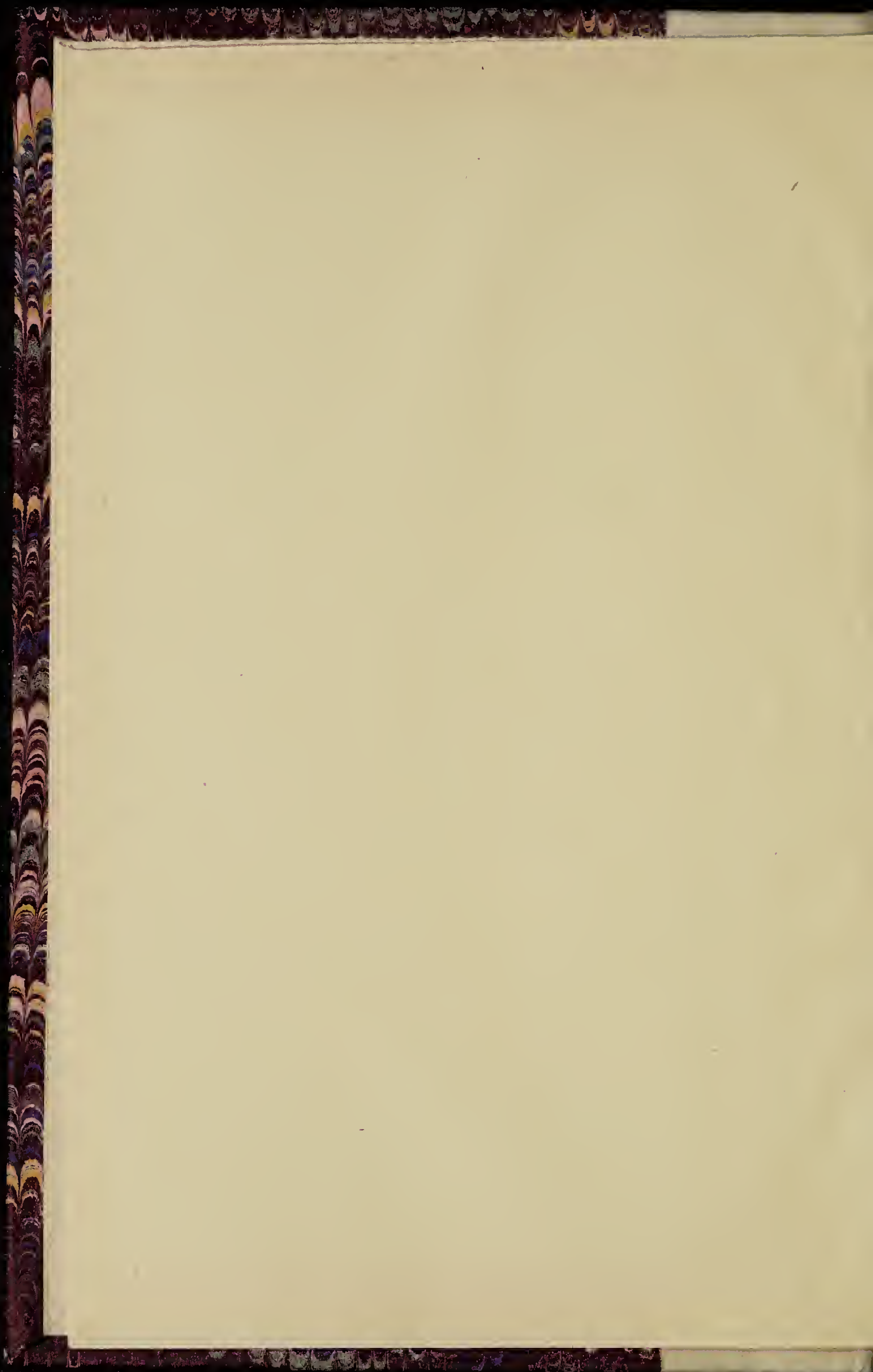






HARANGVE
DE L'AMATEVR
DE IVSTICE,

AVX TROIS ESTATS.

M. D. C. XV.

HARANGVE
De l'Amateur de Iustice,
AVX TROIS ESTATS.

C'Est de vous (Messieurs) que nous esperons que la Iustice sera remise en la possession de son ancien patrimoine, d'ou elle a esté honteusement banie par ceux de nostre Siecle; c'est de vous que nous attendons le restablissement de son ancienne Noblesse enfermeé dans les coffres de l'ignorance, liée & garotteé d'vne chesne a la Persienne souuenés vous que c'est elle qui a faict autres fois florir toutes ces belle Republicques payẽnes, dont vous aués tiré vos loix, celle de Rome, d'Athene, & de Lacedemone ne se sont elles pas perdues en la perdant; prenés garde qu'il n'en arriue autãt a la vostre, car elle commance a se lasser d'endurer, si vous ne donnés ordre qu'elle ne soit remise en sa premiere splendeur. Pleust à Dieu que ceux qui sont pourueus de ses offices, sçeussent bien praticquer ces belles leçons que Dieu leur a dictées par la bouche de ses Prophetes & Apostres. Iuges voyés ce que vous faictes, car ce n'est point le Iugement des hommes que vous exercés, mais celuy de vostre Dieu & selon que vous iugerés ainsi serés vous iugés, & derechef, faictes Iugement & Iustice, ou autrement i'ay iuré en moy que vostre maison sera deserte. Elles leur seroient fort facilles a mettre en vsage, s'ils auoient tant soit peu d'experience aux affaires, & suiuoyent les loix; c'est a

dire ſi la loy dominoit,non pas eux la loy. Et a la verité nous dirons, que la Republicque laquelle eſt la mieux ordonnée & policée, & celle en laquelle domine non tous indiferemment ou pluſieurs, ains celle en laquelle la loy ſeule domine: car elle n'eſt iamais pouſſeé d'aucune affection, elle ne ſe courouce point, elle ne hait perſonne, elle n'eſt point ſaiſie d'ambition, elle aime tous égalemeut & les fauoriſe, & tandis qu'elle domine, elle n'endure point qu'aucun s'eſleue par ambition, pour conduire le peuple a ſon plaiſir, mais elle gouuerne ſagement la Republicque: c'eſt pourquoy le Iureconſulte Pomponius, l'appelle vne promeſſe & obligation commune de la Republicque; & Ariſtote qu'elle eſt le commun cõſentement du peuple, lequel ordonne par eſcrit comme chaſque choſe ſe doit faire ou non faire: ainſi auſſi Ciceron, qu'elle ordonne ce qui eſt iuſte & bon, & deffend ce qui eſt mauuais; a quoy s'accorde ce que dit le Iureconſulte Modeſtinus, que la force & vigueur de la loy eſt commander, deffendre, punir, & permettre. Et certes les Magiſtrats qui l'ont violeé & violent encores tous les iours, doibuent bien panſer que l'œil de la vengeance ne dormira pas touſiours. Ceux qui ont droit de Iuſtice, comme pluſieurs Seigneurs debuoient bien connoiſtre ceux leſquels ils cõmettent pour l'exercer: car de la vient vn grand bien a leurs ſubjects ou vn tres-grand mal ainſi donc (Seigneurs) lors que les offices des Iuges vacqueront en vos iuſtices, donnés les places de iudicature a gens qui en ſoient capables & dignes, vous ſerés les premiers qui en recepurés les

fruicts, & vos subiects les seconds. Dauentage vous ferés voir a nos Roys la faute qu'ils font de vendre les Estats, voire des premiers de leur Iustice, & non seulement des Iuges & Iurisdictions Royales, & des Iuges Presidiaux, mais des Parlemens. Le Roy Louis douziesme en fit le premier l'ouuerture pour les Estats de la chambre des Comptes le Roy Frãçois apres la suiui, pour tous les Estats de iudicature, mesme des Parlemens, celuy a qui nous nous ressentons tant redebuables d'auoir fauorise les lettres en France. Et le Roy Henry le Grand, duquel les loüanges sont & seront a iamais espandues iusques aux derniers confins du monde, a la persuasion d'aucuns qui luy representerent les grands deniers qui luy en viendroient les a rendus fiefs, faisant financer par an aux Officiers le sixiesme de leur estat. Miserables qui tiẽnent des charges a ceste condition, que acheptent le temps qu'ils consument a seruir d'vne somme qu'il faut qu'ils gaignent pour la payer, & si par ce moyen en rendant les estats fiefs, c'est oster aux gens d'honneur le moyen de pouuoir seruir leur pays, & ouurir la porte aux ignorans, c'est a dire a ceux qui auront plus d'argent que de science. Helas ou est ce grand President la Vacquerie, pour nous en faire des Remonstrances, n'en naistra il point vn Phenix de ces cendres pour nous entonner icy les discours, & nous apprendre que ce n'est point l'or & l'argent qui maintiennent les Roys & leurs estats: mais ces deux colomnes, la pieté & la Iustice. Heureux ceux qui ont tellement gouuerné leurs Prouinces qu'ils n'ont laissé apres eux au-

cun veſtige d'auarice & luxure. Rochés inacceſſibles, fortereſſes imprenables & inexpugnables, bouleuers de iuſtice, quand aurons nous l'heur que noſtre Roy vous appellera par vos capacités, ſuffiſances, bonnes mœurs, & grande experience aux affaires : afin d'amanter toutes ſortes de moyens fort propres a tirer la verité du milieu des tenebres, diſcerner le iuſte de l'iniuſte, garentir les vefues & les Orphelins de la foule & oppreſſiõ des profanes & impies. Les reformatiõs cõmãcẽt quelquesfois par les parties les plus baſſes. doncques (Seigneurs) a qui le Roy a concedé les Iuſtices ne cerchés les officiers du Roy dans les Iuriſdictions, qui rempliſſent leurs ſieges des appellations des ſentences qu'il auront eux meſmes donneés, pour ſe faire recepuoir plusieurs fois aux parties & y proffitent en diuers temps; ny admettés point auſſi des Procureurs des Sieges car ils n'auront que l'habit des Iuges, qui eſt la robe qu'ils y porteront aux iours qu'ils iront exercer leurs charges, & peut eſtre qu'encores ils auront apprehenſion, d'enueloper leur ignorance d'vne ſoutane & d'vne robe: croyés moy ce sõt tous vautours enrobés, monſtres biformes, horribles & exerables, ayant bien au dehors la figure d'hommes, mais en effect & au dedans, ce ſont des vrays toreaux, des loups affamés, des beſtes farouches & ſauuages, qui ſe repaiſſent inceſſamment de chair humaine, eſcorchent le pauure peuple, le ſuccent iuſques aux entrailles, foulent le iuſte & l'innocent, tantoſt par faux contracts, tantoſt par mutilations des regiſtres, tantoſt par concuſſions & exactions tres-pernicieuſes nous

voyons praticquer cela tous les iours a nostre grand regret, qui me meut de representer icy les qualités d'vn bon Iuge, pour le choix que vous en ferés quand l'occasion s'en presentera aucuns ont depeint la Iustice couuerte d'vn grand voile & sans yeux, en quoy il me semble qu'ils luy font iniure : car sur toutes choses celuy qui est iuge, doibt auoir les yeux clairs-voyans, fermes & assurés a la terreur des meschans : mais peut estre qu'ils ont voulu dire, que le Iuge ne doit se soucier des menaces, ny des prieres des grands de ses parens, ny de ses amis, & qu'il doit destourner d'eux les lumieres chastes de la Iustice, de crainte que ses yeux ne soyēt esbloüis & ne conuiēt, par ce qu'il doit faire iugement du bien d'auec le mal, & des innocens d'auec les coulpables, qu'il ne se laisse point corrompre, par les esperances, faueurs, proffits & telles autres especes de charmes plus dangereux que ceux des magiciens, que leurs yeux ne soyent point surpris, constants & asseurés comme ceux de Socrate, quand sans siller il regardoit le soleil, c'est a dire, Dieu du chef, duquel la iustice est neé, le gouuernail & conduicte de laquelle il a commise au Iuge, ainsi Qu'a Eneé son vaisseau à Palinurus, qui pour si peu qu'il se d'escouure de l'equité, tombera precipité entre les Hyrtes & les rochers, ses yeux aussi peu desirans que ses mains continantes ainsi que disoit Pericles, habillé modestement d'habits deceus a sa charge, incorruptible, aueugle aux presens, qu'il soit tellement esgal enuers vn chascun, qu'il puisse iuger sans passion, & que la raison luy soit comme en la main le baston a l'aueugle, du-

quel il tatonne s'il n'y a point de pierre en son chemin contre laquelle il offense & blesse son pied : que selon Solon il aye les aureilles fort ouuertes, a celle fin de s'accoustumer a ouir bien ou mal dire de luy, & ne fust esmeu des loüanges ou des medisances du vulgaire, & mesme quelquefois a la façon d'Vllisse, il se bouchat les aureilles de cire, & quelques-fois d'estre sourd, mais non lors qu'il exerce sa charge: bref estre tel que Perse le d'espeint en ces vers.

Ille sciat iustum, gemina suspendere lance
Ancipitis libræ; rectum discernat, vbi inter
Curua subit, vel cum fallit pede regula varo:
Sitque potis nigrum vitio prefigere Theta.

Au surplus, nous donnons aussi l'aduis de Ciceron en son Oraison *pro Cluentio*; *nec lentum nimis etiam esse debere, ne litium faciat immortalitem, neque frigidum nimis in delictis plectendis purgandaque scelestis hominibus ciuitate*: mais nous voulons que le Iuge viue auec vne ame innocẽte, qu'il n'apprehende point la peine, qu'il ne soit point paresseux; ny qu'il se laisse trop aller, qu'il ne se face aussi trop redoubter, qu'il ne soit audacieux, mais bien temperé, qu'il ne soit trop precipitant, ne aussi trop estourdi, qu'il ne se laisse emporter a la collere, ny a trop grande compassion, qu'il ne se laisse fleschir, qu'il soit tousiours ferme, qu'il ne se laisse suborner : bref qu'il soit aussi homme de biẽ & aussi sage que celuy lequel a peine Apollo peut il trouuer entre mil. Quand nous le voudrons choisir, il ne faut point que nous ayons autrement esgard a sa parenté à son estre & creatiõ: mais seulement que nous regardions s'il a esté

nourri

nourri & allaicté du laict des mammelles de Iustice, laissant la les moyens qui ne sont que choses terrestres, caducs & perissables. Imitons ces anciens payens, lesquels estoient tous zelateurs de Iustice, ne la laissants point à labandon de qui la vouloir, ne l'exposoient point a l'encan, comme nous semblons faire auiourd'huy a toute sorte de personnes, ainsi qu'vne marchandise, dont on ne faict pas grand compte. Allexandre Seuere Syrien de natiō, bon Prince, guerrier, iusticier, pieux, & le premier Empereur Christicolle apres Adrian, na iamais permis, ne voulu souffrir, que les Estats de Iudicature se missent en vente, *necesse est* (inquit) *vt qui emit vendat: ego non patiar mercatores potestatum, quos si partiar damnare non possim: Erubesco enim punire illum hominem qui emit & vendit* Voila de belles parolles dignes certes d'vn tel Prince, lesquelles peuuent seruir d'exemples a nos Roys, qui maintenant ne sçauroient auiourd'huy punir iustement ceux qui ont charge sur vn peuple, s'ils commettent quelque iniustice, parce que l'on peut dire que ce sont eux mesmes, qui leur en donnent le subject, mettants en vente leurs Estats de iudicature, les desliurants aux plus chers & derniers encherisseurs, qui le plus souuent sont enfans de Marchans, qui n'auront iamais este nourris en l'Eschole de vertu, & lesquels osent bien mettre tout leur auoir, ou bien peu s'en faudra en des Estats, pour exercer toute leur vie contre leurs consciances toutes sortes d'impietés, ne se proposans, ne liberté, ne vertu pour leur but: ains seulement vne conuoitise de cheuances, auoir, & richesses, laquelle n'a borne ne mesure quelconque, ne aucun assouuissement, non plus qu'vn feu bien embrazé, ou vn creux abis-

me de mer, l'vn & l'autre insatiables de tout ce qui se peut mettre dedans. Mais le pis que ie voy, c'est que la plus part deux, sont ordinairement alliés les vns auec les autres, de sorte que si quelqu'vn deux a delinqué, il est impossible d'en esperer la punitiõ, & moins encores d'auoir Iustice, si on a quelque chose a desmesler auec eux, & si on en veut recuser vn, il faut par mesme moyen recuser tout le siege, cõme nous voyons cela ariuer souuent. Es Estats du païs de Languedoc tenus a Montpellier, en l'an mil D.lvj. il fut arresté de remonstrer au Roy, qu'il luy plûst ordonner, que les proches parens & alliez ne fussent admis en mesme siege ny en mesme court: Et quatre ans apres, les mesmes remonstrances furent faictes au Roy par les Estats de France tenus à Orleans; mais il est impossible d'y remedier maintenant, tant que les Estats soient perpetuels, & conserués par la Paulette. Il y a deux cents cinquãte ans & plus que le Roy Charles cinquiesme, & auparauant luy Philipe le Bel, Auoient ordonné que nul ne fust Iuge au pays de sa naissance, conformement a l'Edit de Marcaurele, lequel ordonna que nul ne fust Gouuerneur de son pays, ce qui fut depuis estendu aux conseilliers assesseurs & Gouuerneurs des Prouinces, & fut tres-biẽ executé: comme il est encores en Espagne, & en la plus part des villes d'Italie, le Iuge ordinaire est estranger. Il y a quelque temps qu'aux Estats de Poulongne, les Ambassadeurs de Moschouie requirent la mesme chose: mais l'ordonnance de nos Roys a esté tost enseuelie. Et sans cercher les Edicts des Empereurs Romains, ne lisons nous pas dans les memoires de Cesar, que les anciẽs Gaulois, & mesmes ceux d'Autun auoient vne loy inuiolable, qui

deffendoit que les Magiſtrats fuſſent continués plus d'vn an & que deux d'vne famille ne peuſſent eſtre Magiſtrats, ny Senateurs enſemble, ny l'vn tant que l'autre qui l'auroit eſté viuroit. Dauantage la choſe qui plus doit eſtre recommandée a tous ſubjects en general, & a chaſcun en particulier, eſt la conſeruation du bien public. Et quel ſoin, quel ſoucy du bien public, peuuēt auoir ceux qui ny peuuent auoir aucune part? comment auront ils ſoin de ce qui ne leur touche ny pres ny loin? Et ſi quelque homme de bien veut dire, faire, & entreprēdre quelque choſe pour l'vtilité publicque, eſtant priué qui l'eſcoutera? qui le ſupportera? qui le fauoriſera? les hiſtoires nous apprenent, que preſque tous les Eſtats populaires ont eſté changes en Monarchies, pour auoir donné les charges & commiſſiōs plus long temps qu'il n'eſtoit beſoin: comme a Piſiſtrate en Athenes, a Phidon en la ville d'Argos, a Cypſele en Chorinte, a Denys en Syracuſe: a Panece en Leōce, a Phalaris en Ionie: & ſans aller ſi loin d'ou ſont venus tous les Princes & Seigneurs d'Italie, ſinon que de la: ainſi que ces iours paſſés nous l'auons faict voir en certaines remonſtrances. Ce que preuoiant le dictateur Aemilius Mamercus preſenta requeſte au peuple, qui paſſa en force de loy par laquelle il fut ordonné que la cenſure deſlors en auant prendroit fin en dix-huict moys, qui eſtoit Eſtablie pour durer cinq années, & le iour ſuiuant il depoſa la dictature ne la voulant continuer plus d'vn iour, & adiouſta ceſte raiſon, *vt Sciatis quam mihi diuturna imperia non placeant,* Et a peu de temps de la, nous liſons que le tribun Gabinius fut tüé en plein Senat par les Senateurs meſmes (comme nous liſons en Dion) pour auoir faict decerner a Pompée la cōmiſſion de la guerre

Piraticque pour cinq ans:& rend la raiſon pourquoy il eſt fort dangereux d'octroyer les charges honorables trop long temps, par ce (dit il) que le naturel de l'homme eſt tel, qu'il meſpriſe vn chaſcun, & ne peut viure en ſubiect, depuis qu'il a long temps commãdé: c'eſt ce que dit Caſſiodore quaſi en meſme ſens, *antiquitas voluit prouinciarum dignitatem annua ſucceſſione reparari, vt nec diutina poteſtate vnus inſoleſceret, et multorũ prouectus gaudia reperirent*. Et peut eſtre que ce fut l'vn des plus grands moyens de cõſeruer l'Eſtat des Aſſyriens & Perſans, qui tous les ans changeoint de Capitaines & Liutenans. Et cependant auiourd'huy nous voyons que les enfans par le moyẽ du droict annuel, ſont maintenus & gardés en la poſſeſſiõ des Eſtats de leurs peres, quelle folie ie vous prie le pere peut eſtre ſera meſchãt & ſçauant, & le fils ignorant ſera en ſa place, de ſorte que tous les iours nous tõbons de fiebure en chaud mal, de dire qu'il ne ſera receu s'il eſt ignorant, c'eſt s'abuſer: veu qu'autant en pend a lœil de ceux qui le reçoiuent ayant peut eſtre des enfans de telle Cathegorie, qu'ils veulent pouruoir ſemblablemẽt auant ou apres leur mort, O que les republicques ſont heureuſes quand elles ſont gouuernées par gens de bien, prudens, & ſçauans: car ou la ſapience eſt, la Iuſtice ne s'en peut pas eſloigner, & ainſi il ne s'y peut rien faire d'iniuſte, ny de Tirannie; mais ou l'ignorance eſt, & le deffaut d'experience; ce ne ſont qu'arrogances, audaces, praticques de toutes choſes cõtre tout droit & raiſon (ce qui eſtoit reproché aux Atheniens vn ardent deſir & appetit inſatiable de gain) tout y eſt en deſordre, d'autant que ſi le Iuge ignorant ayme auiourd'huy quelqu'vn il le fauoriſera, mais ſi le lẽdemain il le luy a faict la moindre offenſe, il le con-

dánera,& ny a aucũ qui ne puiſſe faire de telles fautes, s'il eſt ignorãt des loix & des ſciẽces, & qu'il ayt ceſte opinion d'eſtre la loy meſme de cela qu'il a puiſsance de iuger. Certes le gouuernement de tels Iuges & Magiſtrats eſt tres-dãgereux, par ce queils foulẽt les plus nobles & meſpriſẽt les vertueux & ſçauans, les vns eſtants pouſſés d'amour, de haines, d'animoſités, ou de quelques affections particulieres, les autres d'eſperance, de crainte, d'ambition, ou d'auarice iugent le plus ſouuent ce qui eſt inique, & ainſi ils ne ſement toute leur vie (comme dit le ſage) que peruerſité, mais auſſi ils doibuent ſcauoir qu'ils en moiſſonneront le tourment, & que la verge de leur indignation prendra fin. Vous aurés donc (Meſſieurs) aſſés d'aiffaires aux Eſtats, ſi vous voulés apporter vne reformation a la Iuſtice, que de parler de tels officiers, telle corde merite biẽ d'eſtre touchée & a beſoin d'eſtre miſe en bon ton, vous trouuerrés aſsés en france à qui commettre le maniement des affaires, nous auons encores Dieu merci bon nombre de perſonnages, doctes & vertueux, nos prouinces, nos villes, vous en fourniront aſsés, Eſtant choſe certaine & ſans doubte, que de gens de bien & entiers il ne ſçauroit ſortir, ny eſclorre autre choſe que de bõs cõſeils & aduis. Nous trouuerrons ſi nous voulons des Fabrices, des Publicoles, des Curies, des Calatins, des Cecinnates, des Attilles, pour les faire aſſeoir ſur le throſne de la Iuſtice, & leſquels prefereront touſiours leur particulier au public. Helas bon Dieu! ne ſçaurions nous voir vne telle reformation en noſtre pauure Frãce, n'oaurs nous iamais cet heur que de voir les Eſtats non plus venaux. C'eſt de vous (Meſſieurs) que deſpendent telles affaires pour le bien de l'Eſtat, C'eſt a vous de remonſtrer au Roy les maux

que nous endurõs tous les iours de ce costé la. Vous voyés comment ceux d'auiourd'huy a cause de la cherté de leurs offices, vendent la Iustice, vendent les Republicques, vẽdẽt le sang du pauure peuple, vendent les loix aussi, & cõsequemment ostent les loyers d'honneur, de vertu, sçauoir pieté & de Religion, ouurants en plein iour la porte aux larcins, aux concussions, a l'auarice, Iniustice, ignorance, a l'impiete & a tous vices & ordures. Voila en vn mot que cest que de la pluspart de nos iuges, & desquels Horace a tres-bien sceu dire, *Malè verũ examinant omnes corrupti judices*, ie dicts la plus part, car ie ne doubte point qu'il ny en ait encores d'entre eux, qui regrettent de voir telles choses; mais quoy: que peut faire vn petit nombre, entre tant de corrompus, sinon que d'auoir recours a Dieu, & le prier d'auoir pitié de son peuple desolé, affligé, foulé, & ruiné par ceux qui ont l'authorité sur luy, ou bien auctorisent ceux qui commettent telles impietez, sans se soucier du iuste, sans supporter la veufue, l'orphelin, sans reprimer l'insolẽce des vns & des autres, sans guerdonner la vertu & integrité de ceux qui le meritẽt. Ce sont a propre ment parler torrens de nature desbordée & accessiue, lesquels apres auoir rompu la leuée d'equité & de bonté, viennent a s'espendre parmy les campagnes, rauager pour vn temps les semences de iustice, atterer ses moissons toutes entieres, jusques a ce que finalement ils se vont perdre & precipiter dans cét abisme espouuentable duquel par Virgile.

tenent media omnia Syluæ
Cocitus-que Sinus Labens circonfluit atro.

Par faute de voir bien à l'œil ceste iustice diuine, laquelle auec des yeux en plus grãd nombre Qu'argus, penetre au dedans de leurs pensées profanes,

& à la mienne vollonté que ces gẽs la se voulussent vn peu arrester a cõsiderer, qu'elle a esté este iustice si curieusement obseruée par le paganisme, ils ny trouueroient que toute equité & droiture, nous en auons encores leurs loix, lesquelles sont plus diuines qu'humaines. D'auantage, s'ils vouloient s'enquerir ou est ce grand Allexandre ce grand Cesar, ce grand Charlemagne & tant d'autres Roys, ils seront estonnés de se souuenir quels ont esté leurs Estats, ce Lyrique payen a bien chante leur honneur.

Nullus argento color est auaris
Abdite terris jnimicæ Lamnæ
Crispe salusti nisi temperato
Splendeat vsu.

Qui consistoit principalement en effects charitables, l'vn desquels & le principal estoit d'auoir l'affection vers les pauures, les soustenir, & par aumosnes releuer leurs necessités; ainsi en doibuent vser ceux qui ont auctorité sur vn peuple, escouter la plainte d'vn pauure plustost que celle d'vn riche, cest a dire le preferer sans tant le faire demeurer a leur porte, non tant soubs esperance de gain que pour l'amour de la vertu : imitans en cela Traian ce grãd Empereur Iusticier, lequel est a bõ droit loüé des historiens, de ce qu'estant a cheual pour aller a la guerre, il mit pied a terre pour oüir la plainte que luy vouloit faire vne pauure femme. Bel exẽple certes pour ceux qui se meslent de gouuerner la iustice, lesquels s'ils veulent faire le semblable, cest a dire s'ils sont amateurs d'equité & zelateurs de Iustice, ils doibuent auoir esperance certaine de ne mourir iamais que pour viure dans le Ciel. Pour conclusion suiuons tous iours la Iustice,

restablissons la comme elle estoit du temps de nos anciens peres, embrassons la, sans en iamais quitter la prise, a l'exemple de ces grands personnages Payens, lesquels bien qu'ils n'eussent le vraye cõnoissance de nostre Dieu: toutesfois il s'est seruy deux, pour faire admirer sa bonté & iustice, par des gens bien versés, & qui ont laissé apres eux vne memoire eternelle de leurs actes vertueux a tout le genre humain faisons eslection de gens suffisans & capables, soit en exemple de bonne vie pour l'administrer: n'allons point cercher ceux qui n'ont que la bourse en la main & rien autre chose pour leur dõner des charges, afin de se faire bonneter, craindre sans raison, & exercer toutes sortes d'impietés, mais ceux là tant seulement *Quorum Spectata et nobilitata virtus non solum natura coroborata, sed etiam disciplina putabatur*, & lors ce sera la vraye guerison de l'Estat, ny ayant rien plus necessaire en ce monde, que de bons officiers doüés de science & sagesse, afin de bien conduire & ordonner la vie humaine a sa propre & heureuse fin, & lesquels seront curieux de rapporter tout leur soin & industrie, pour la conduicte d'icelle, au bien & vtillité publicque, afin d'en remporter aussi pour eux mesmes, vne loüange, gloire, & reputaiton immortelle.

FIN.

